



CLASSIQUES
GARNIER

« Résumés », in DARVEAU-ST-PIERRE (Vincent) (dir.), *La Certitude morale de Descartes à Hume*, p. 211-213

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15456-3.p.0211](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15456-3.p.0211)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉS

Vincent DARVEAU-ST-PIERRE et Antony MCKENNA, « Introduction »

L'évolution de la notion de certitude morale – et, en particulier, l'influence de Léon Ollé-Laprune – sont analysées. La définition de la certitude morale est cruciale à l'époque classique – tout comme celle de l'évidence de l'intuition intellectuelle et celle de la certitude mathématique et métaphysique. La certitude morale fait d'abord figure de certitude subalterne, douteuse – d'incertitude, en somme – jusqu'à ce que les philosophes s'efforcent de combler l'abîme entre la certitude mathématique et celle du témoignage historique en définissant des « degrés » de certitude relative nécessaires pour « l'usage de la vie ».

Vincent DARVEAU-ST-PIERRE, « Remarques sur les origines juridiques possibles de la certitude morale chez Descartes »

Cet article vise à montrer que le triptyque cartésien : certitude métaphysique – certitude morale – probabilité, entretient une grande proximité avec la théorie romano-canonique de la preuve judiciaire, qui distingue notoriété – preuve pleine –, preuve semi-pleine depuis le Moyen-Âge. Il l'explique en abordant les études de droit que Descartes a complétées à l'Université de Poitiers.

Pierre-François MOREAU, « *Vel saltem neminem fuisse*. Spinoza et la certitude morale »

Le Traité théologico-politique s'interroge sur le fait que les ignorants peuvent être sauvés comme le Christ l'a annoncé. Il utilise pour cela une distinction cartésienne entre deux types de certitudes. Le sens de cette distinction doit être distingué de celui qu'elle a chez Descartes : c'est la condition pour comprendre en quoi ce salut des ignorants est compatible avec le système spinoziste.

Mogens LÆRKE, « La démonstration présomptive *a priori* de l'existence de Dieu. Certitude morale et religion naturelle chez Leibniz »

Cet article montre comment Leibniz, à partir de la fin des années 1670, propose un argument *a priori* de l'existence de Dieu qui ne procure qu'une certitude morale. L'argument repose sur une présomption d'existence possible comparable à la présomption de culpabilité possible qui, pendant une enquête criminelle, permet de n'éliminer aucun suspect avant la présentation d'un alibi.

Antony MCKENNA, « La certitude morale de Pascal à Bayle »

À partir de ce que les auteurs de Port-Royal ne considèrent pas comme une « preuve morale » mais comme une démonstration évidente à laquelle on est forcé d'acquiescer, cet article examine ce qu'ils considèrent comme une certitude morale – persuasive, convaincante, mais non pas démonstrative – et leur tentative de réduire la distance entre ces deux types de preuves. Pierre Bayle reprend leurs textes avec une distance ironique.

Anne-Lise REY, « L'évidence morale dans la philosophie naturelle de Willem 's Gravesande »

Dans ses *Philosophiae newtonianae Institutiones* (1723), 's Gravesande cherche à concilier une conviction méthodologique empiriste et une adhésion au principe leibnizien de conservation de la *vis viva* (ou force vive). Cette tentative paradoxale suscite une inventivité épistémologique qui porte, de manière centrale, sur sa conceptualisation de l'évidence.

Mitia RIOUX-BEAULNE, « Certitudes subverties. Stratégies de Diderot »

L'article « Certitude » de l'*Encyclopédie*, signé par Diderot, permet de saisir l'état de la question de la certitude au milieu du XVIII^e siècle, et aura des échos jusque chez Voltaire. Il permet aussi de penser la question au sein du corpus diderotien, puisqu'il introduit des références à son œuvre antérieure. Cette contribution prend l'article « Certitude » pour point focal pour mesurer ce qu'il reste de la certitude morale dans un ouvrage qui cherche à « changer la façon commune de penser ».

Claire ETCHEGARAY, « D'un soleil, l'autre. L'éclipse humienne de la certitude morale »

Cet article examine trois interprétations de la certitude morale chez Hume, proposées par J. Ferreira, B. Shapiro et R. Pasnau et en formule une critique. Une quatrième interprétation est suggérée : Hume substituerait sa propre conception de la probabilité à la notion traditionnelle de certitude morale. S'il arrive en effet qu'il emprunte le lexique de la certitude morale, il forge néanmoins à nouveau frais son propre concept d'évidence morale.